

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_005

Objet : Ressources Humaines – Changement de filière de deux postes de la filière animation vers la filière administrative

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines explique aux conseillers que deux agents ont sollicité un changement de filière pour correspondre aux missions inscrites sur leur fiche de poste.

Par conséquent, il convient de procéder à la création :

- d'un poste de rédacteur de la filière administrative, catégorie B, à temps complet,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet,

Les deux agents seront intégrés dans leur nouveaux grades à l'échelon et l'indice majoré correspondant à leur grade d'origine.

Ces modifications seront portées au tableau des effectifs,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs existant,

Décide de créer un poste rédacteur et d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_005-DE

SLOW

Acte la modification du RIFSEEP

Dit que le poste peut être pourvu par des contractuels si nécessaire,

Charge le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Claude BENAHMED

